**REGLEMENT  DU  CONCOURS
«Peindre les couleurs de nos jardins»
Dimanche 8 juin 2025**

**Participants :**Concours ouvert à tous,  toutes techniques confondues.

**Lieu** :  Jardin du **Parc de l’Hôtel Nayme, à Cuiseaux (**Entrée par le portail près parking du Champ de foire)**.

Thème** : Nature et paysage du Parc

**Matériel** :
 – Techniques libres
 – Support et fournitures à la charge des participants. Chaque participant arrivera avec un support vierge.  – Les œuvres ne seront ni signées, ni encadrées.

**Tarif** : Gratuit pour tous

**Déroulement** :
Les artistes peuvent travailler de 10h jusqu’à 17h

– à partir de 10h: Accueil des artistes
– jusqu’à 16 h 30 : Réalisation des œuvres.
– à 17h : Retour des œuvres  dans la grange du Parc
– de 17h à 17 h15: Exposition ouverte au  public, les œuvres pouvant être vendues.
 Réunion du jury pour le choix du lauréat.  Ses décisions sont sans appel.
– à 17h15: Remise des prix suivie d’un  verre de l’amitié.

Il est proposé aux artistes participants **de partager un repas avec barbecue**, les boissons (apéritif, vin et café ) étant offerts par le propriétaire du parc. En cas de pluie abri possible sous la grange du parc.
Les artistes qui le souhaitent pourront exposer quelques œuvres durant le week end. Dans ce cas prévenir par mail gillescourtivron@gmail.com
 **Jury et prix attribués :**Le jury, constitué par **Gilles de Courtivron** , propriétaire du jardin,  décernera les Prix 2025
Les lauréats du Prix se partagerons les bouteilles d’un carton de vin offert par notre partenaire Domaines et Villages : 1e Prix, 3 bouteilles, 2e Prix 2 bouteilles, 3e Prix, 1 bouteille.

**Responsabilité :**
L’inscription oblige les participants à l’acceptation du règlement. Le concours engage la responsabilité de chaque artiste. Aucun recours auprès des organisateurs en cas d’accident, de dégradation ou de vol de matériel.

**Droit à l’image :**Les participants autorisent l’organisateur à utiliser le droit à l‘image des œuvres présentées au concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque rémunération

**POUR CONFIRMER LA PARTICIPATION, MERCI D’ENVOYER UN MAIL
AU PLUS TARD LE JEUDI 5 JUIN 2025
A** **gillescourtivron@gmail.com** **en précisant l’éventuelle participation au repas partagé**